

RCS : NANCY Code greffe : 5402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

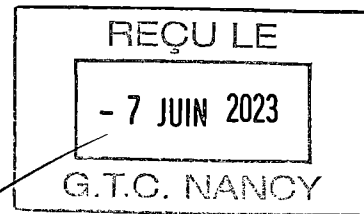
**Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 00430 Numéro SIREN : 413 080 169 Nom ou dénomination : A M S FORMATION

Ce dépôt a été enregistré le 16/06/2023 sous le numéro de dépôt 3865

Metz, le 2 juin 2023



2 dossiers

TRIBUNAL DE COMMERCE
Rue du marechal juin
54003 Nancy

Dossier suivi par : Loreti Julie - BATT ET ASSOCIES julie.loreti@batt.eu

BORDEREAU D'ENVOI

Nous vous remettons ci-joint les documents suivants, dont nous vous souhaitons bonne réception.

Désignation
<u>Concernant</u> : DEPOT COMPTES ANNUELS AMS FORMATION + AMS TRAINING / DEPOT 2022 PAIEMENT VIA COMPTE BATT ET ASSOCIE

Veuillez agréer l'expression de nos salutations distinguées.


Julie LORETI
Service juridique

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2022

Désignation de l'entreprise : AMS FORMATION		1 1 2 1			
Adresse de l'entreprise 22 RUE DE MEDREVILLE 54000 NANCY		Durée de l'exercice précédent * 1 1 2 1			
Numéro SIRET * 4 1 3 0 8 0 1 6 9 0 0 0 3 5		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, 13 10 0 19 12 0 12 1			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ * IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	5 384 4 121 1 263	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	82 000 82 000	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	58 201 50 556 7 646	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilités en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	990 990	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	392 392	
	TOTAL (II)	BJ	BK	146 967 54 677 92 291	
	ACTIF CIRCULANT * STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
En cours de production de biens		BN	BO		
En cours de production de services		BP	BQ		
Produits intermédiaires et finis		BR	BS		
Marchandises		BT	BU		
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	BW		
CREANCES		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	186 644 3 350 183 294
		Autres créances (3)	BZ	CA	49 160 49 160
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
	Disponibilités	CF	CG	13 969 13 969	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	402 402	
TOTAL (III)	CJ	CK	250 176 3 350 246 826		
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif *	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	397 144 58 027 339 117	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP		(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilités :		Stocks :	
				Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

certifié conforme

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2022

Désignation de l'entreprise		AMS FORMATION		Néant ☐ *	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :..... 7 622...)	DA	7 622		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	762		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG	104 781		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	22 450		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	135 616		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	27 068		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	106 757		
	Dettes fiscales et sociales	DY	38 869		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	21 127		
Compte régull.	EB	9 680			
TOTAL (IV)	EC	203 501			
Ecart de conversion passif *	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	339 117			
RENOUVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	203 501			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ce bilan conforme

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : AMS FORMATION		Néant ☐ *		
		Exercice N		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	
		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	
		FG	FH	
		277 298	277 298	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FL	
	277 298	277 298		
	Production stockée *		FM	
	Production immobilisée *		FN	
	Subventions d'exploitation		FO	
	3 333			
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)		FP		
Autres produits (1) (11)		FQ		
47				
Total des produits d'exploitation (2) (I)		FR	280 678	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*		FS	
	Variation de stock (marchandises)*		FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*		FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*		FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*		FW	
	210 470			
	Impôts, taxes et versements assimilés *		FX	
	2 762			
	Salaires et traitements *		FY	
	85 767			
	Charges sociales (10)		FZ	
	25 581			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions	GA	7 703
			GB	
Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC		
Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD			
Autres charges (12)	GE	4		
Total des charges d'exploitation (4) (II)		GF	332 288	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		GG	(51 610)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)		GJ	
	60 780			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)		GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		GM	
	Différences positives de change		GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		GO	
Total des produits financiers (V)	GP	60 780		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *		GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)		GR	
	Différences négatives de change		GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		GT	
	Total des charges financières (VI)	GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GV	60 780	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - II + III - IV + V - VI)		GW	9 170	

(RENVOLS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

certifié conforme

AMS FORMATION
Société par actions simplifiée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 22 rue de Medreville, 54000 NANCY
413 080 169 RCS NANCY

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 mars 2023

L'an deux mille vingt trois,
Le 30 mars,
A 09h00,

Madame Anne Marie SCOPPETTUOLO,
demeurant 52 rue Marquette, 54000 NANCY,

Associée unique de la société AMS FORMATION,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société, Madame Anne Marie SCOPPETTUOLO, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2022 et a également établi un rapport sur l'exercice écoulé.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élevant à 22 450,06 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice

M

AMS FORMATION
Société par actions simplifiée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 22 rue de Medreville, 54000 NANCY
413 080 169 RCS NANCY

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 mars 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 30 septembre 2022

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élevant à 22 450,06 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice

Auquel s'ajoute : 22 450,06 euros

Un prélèvement sur les réserves
- sur le compte "autres réserves" 17 549,94 euros

Solde distribuable 40 000,00 euros

A titre de dividende global à l'associée unique 40 000,00 euros
Soit 80 euros par action

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 10 mai 2023.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 40 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associée unique déclare être informée que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables



célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2019 : Néant

Exercice clos le 30 septembre 2020 :

28 600,00 euros, soit 57,20 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 28 600,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2021 :

36 000,00 euros, soit 72,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 36 000,00 euros

Certifié conforme
La Présidente

